

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 20 JANVIER 2022**

Le 20 janvier 2022 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 14 janvier 2022.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	32
- représentés ou ayant donné pouvoir	9
- votants	41
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	2

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Alexandre BREMONT par Michel ADNET (pouvoir), Hubert FERRAND par Milène ADNET (pouvoir), Daniel HERBILLON par William MATHIEU (pouvoir), Etienne HERISSANT par Françoise DROUIN (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET représenté par Julien MAS (suppléant), André MELLIER représenté par Philippe HINCELIN (suppléant), Jean-Jacques PILLET représenté par Emmanuel PLANCON (suppléant), Jérôme ROUSSINET représenté par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Anne BRAZE, Jean-Christophe MANGÉART.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1123-2022**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Autorisation de dépôt de**  
**demande de subvention au titre**  
**de la DSIL<sup>2</sup><sup>ème</sup> phase VELOURUTE**

Le conseil nomme M. Raymond LAPIE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 850-2020 du 12 mars 2020 ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes de la Moivre à la Coole porte le projet de construction d'une « vélo-voie » entre les communes de Pogy et Vitry-la-Ville.

Après échange avec les services de l'Etat il apparait que pour l'année 2022, la CCMC pourrait déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), relatif à la 2<sup>ème</sup> phase de construction.

Sur la demande du Président,

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), relatif à la 2<sup>ème</sup> phase de construction de la Véloroute entre les communes de Pogy et Vitry-la-Ville.

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2022.01.25 17:29:57 +0100  
Ref:20220125\_163002\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président